LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Réf.: ER204-E23

Cinquième appel d'offres photovoltaïque lancé en 2022

Aperçu sur le concept et le déroulement de l'appel d'offres

Un cahier des charges portant sur la réalisation et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque, situées au Luxembourg, a été publié le 3 décembre 2022. Celui-ci a différencié entre cinq lots : terrains industriels > 500 kW et ≤ 10 MW (lot 1); enveloppe extérieure de bâtiments > 200 kW et ≤ 500 kW (lot 2), enveloppe extérieure de bâtiments > 500 kW et ≤ 10 MW (lot 3), ombrières et bassins d'eau > 200 kW et ≤ 500 kW (lot 4), ombrières et bassins d'eau > 500 kW et ≤ 5 MW (lot 5).

La période de candidature était de 4 mois, jusqu'au 14 avril 2023 à 12.00 heures. Le classement des offres reçues dans le délai imparti, et non éliminées en vertu d'un non-respect des dispositions du cahier des charges, est effectué comme suit :

- par rémunération de référence croissante; cette référence doit être inférieure ou égale à la rémunération plafond pour le lot concerné (Lot 1: 87 €/MWh, Lot 2: 115 €/MWh, Lot 3: 110 €/MWh, Lot 4: 140 €/MWh, Lot 5: 135 €/MWh).
- en cas d'égalité de la rémunération de référence, par puissance croissante;
- en cas d'égalité de la rémunération de référence et de la puissance, par tirage au sort entre les dossiers ex-æquo.

Pour chaque lot, le ministère retient les offres dans l'ordre croissant du classement obtenu par la méthode décrite, jusqu'à ce que la dernière offre considérée permette d'atteindre le volume maximal à rémunérer ou, le cas échéant, de le dépasser au maximum de 20%, selon les dispositions de l'article 5 du cahier des charges. Le même article a prévu de pouvoir transférer des capacités non-attribuées entre les lots 2 et 3, respectivement 4 et 5.

> Il faut dire que le résultat du 5e appel d'offres a été très fortement impacté par la tenue simultanée du 1er appel d'offres moyennant aide à l'investissement pour centrales opérées en mode autoconsommation. Cet instrument émanant d'une décision « tripartite » de mars 2022 a été clairement privilégié par le secteur et a conduit à un résultat d'environ 46,3 MWc en termes de puissance. Face à ce succès, cet instrument a été reconduit en été 2023 (clôture le 31 octobre 2023).

La remise d'une offre vaut engagement du soumissionnaire à respecter l'ensemble des obligations de toute nature figurant au cahier des charges en cas de sélection de son offre. Le cahier des charges a été envoyé par courrier électronique à toute partie qui en faisait la demande. Des questions relatives à l'appel d'offres ont pu être adressées au ministère jusqu'à un mois avant la date limite de dépôt des offres. Le document « Q&R » a été envoyé lors de chaque mise à jour à toutes les parties qui avaient demandé le cahier des charges.

D'éventuelles modifications du cahier des charges, non substantielles ou allant dans le sens d'un allègement de la procédure, peuvent également être portées à la connaissance des parties s'étant manifestées pour recevoir le cahier des charges.

Les soumissionnaires retenus bénéficient d'un contrat de prime de marché sur une période de 15 ans pour l'injection de l'électricité produite, établi selon les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 1er août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables et les modalités précisées au chapitre 8 du cahier des charges. Le contrat y relatif doit être conforme à un contrat-type à établir par le gestionnaire de réseau concerné qui doit être approuvé par le régulateur préalablement à la conclusion.

Le fait pour un soumissionnaire d'être retenu dans le cadre de l'appel d'offres ne préjuge en rien du bon aboutissement des procédures administratives qu'il lui appartient de conduire. Les coûts de raccordement sont à la charge du soumissionnaire retenu. Le soumissionnaire a été encouragé à faire une demande de pré-étude de raccordement auprès du gestionnaire de réseau concerné, ainsi que des autorisations à solliciter, en amont de sa candidature.

Le soumissionnaire dont l'offre a été retenue met en service la centrale dans les conditions du cahier des charges et la réalise conformément aux éléments du dossier de candidature. Les possibilités et modalités de modification sont indiquées dans le cahier des charges. En outre, le soumissionnaire retenu s'engage à ce que la première injection de la centrale intervienne dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution. Si la première injection intervient dans un délai supérieur à 18 mois (et avant 24 mois) à compter de la date d'attribution, le soumissionnaire se voit imposer une pénalité.

Ci-après le résumé des résultats (six offres ont été éliminées) :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
Rémunération de référence maximale (€/MWh)	87	115	110	140	135
Moyenne pondérée de la rémunération des offres retenues (€/MWh)	-	110,8	106,94	-	-
Moyenne pondérée totale (€/MWh)	107,78				

À titre de comparaison : moyenne pondérée totale des rémunérations de référence : de 112,18 €/MWh pour le 2e appel d'offres, 109,31 €/MWh pour le troisième, 110,07 €/MWh pour le quatrième.

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
Puissance à allouer (MW)	20	5	20	3	7
Puissance allouée (MW)	0	0,62052	5,24	0	0
Puissance totale allouée (MW)	5,86 MW (≈ 10,7 %) de 55 MW				

Prochain appel d'offres

Il est prévu de lancer un prochain appel d'offres (moyennant contrat de prime de marché) avant la fin d'année 2023. La décision finale sera prise après la clôture du 2e appel d'offres moyennant aide à l'investissement.

ANNEXE I : les projets retenus du cinquième appel d'offres

Lot 1 : (Terrains industriels > 500 kW et ≤ 10 MW):

Aucune offre n'a été remise.

Lot 2 : (Enveloppe extérieure de Bâtiments > 200 kW et ≤ 500 kWc) :

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale
1.	Alcuilux Desox S.A.	PV Halle 2	Clervaux	0,41952 MWc
2.	Minettenergie SARL	Minettenergie 2	Mondercange	0,201 MWc
3.	*Offre éliminée (clause de compétitivité)*			0,45518 MWc

Lot 3 : (Enveloppe extérieure de Bâtiments > 500 kW et ≤ 10 MW):

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Adresse	Puissance centrale
1.	Kronospan Luxembourg S.A.	Kronospan 2023 – P1 (Extension 8)	Sanem	3,00 MWc
2.	Enovos Luxembourg S.A.	PV_Transalliance_II	Dudelange	1,31 MWc
3.	Jean-Paul Vosman	Photovoltaik Vosman	Helperknapp	0,93 MWc
4.	*Offre éliminée (clause de compétitivité)*			0,97 MWc
	(4 offres non conformes éliminées)			

Lot 4 : (Ombrières et Bassins d'eau > 200 kW et ≤ 500 kW):

Aucune offre n'a été remise.

Lot 5 : (Ombrières et Bassins d'eau > 500 kW et ≤ 5 MW):

Aucune offre n'a été remise.